

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 9 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 DICOM 6 Signature d'une convention de parrainage pour l'exposition « Sempé – un peu de Paris et d'ailleurs »

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 24 janvier 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de parrainage avec Paris Match pour l'exposition « Sempé – un peu de Paris et d'ailleurs »

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de parrainage avec Paris Match pour l'exposition « Sempé – un peu de Paris et d'ailleurs ».

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de parrainage avec Paris Match, pour l'exposition « Sempé – un peu de Paris et d'ailleurs », jointe à la présente délibération.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer ladite convention.